# Résolution présentée par la délégation du Qatar

Thème — Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne — La souveraineté alimentaire dans les pays désertiques

L'Assemblée Générale,

Rappelant — que l'Agenda 2030 des Nations Unies vise notamment à éliminer la faim et à promouvoir une agriculture durable,

Soulignant — l'importance de l'agriculture pour l'économie, l'environnement et l'autonomie alimentaire des pays,

Constatant — que le réchauffement climatique, la désertification et le manque d'eau rendent la production alimentaire difficile dans les régions désertiques,

Indignée — par la dépendance de nombreux pays aux importations alimentaires, qui les rendent vulnérables aux hausses de prix et aux pénuries,

Remarquant — que les restrictions à l'exportation et les difficultés d'approvisionnement peuvent aggraver l'insécurité alimentaire,

Dénonçant — les acquisitions de terres agricoles qui ne respectent pas les droits des populations locales et leurs besoins alimentaires,

Décide — de créer un fonds international, financé par des contributions volontaires des États, pour aider les pays arides à développer leur production alimentaire ;

- d'encourager l'agriculture locale grâce à des cultures adaptées au climat, à une irrigation économe en eau et à des serres adaptées aux régions désertiques ;
- de soutenir les pays touchés par la désertification en protégeant les sols et en améliorant la gestion de l'eau ;
- de renforcer la coopération internationale pour faciliter le stockage et le transport des aliments et limiter les pénuries ;
- de veiller à ce que les investissements agricoles respectent les droits des populations locales et l'environnement ;
- de favoriser le partage des connaissances et des technologies agricoles en collaboration avec des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

*Le texte français fait foi.*